

# DELIBERATION N° 11 - TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES POUR UN GUIDE SUR LA SECURITE ET LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Rapporteur : Mme MERCIER

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

En 2020 et 2021, la ville a respectivement publié un guide pratique et un nouveau plan de ville. Ces publications ont fait l'objet d'un financement partiel ou en totalité par les produits de la vente d'encarts publicitaires.

En 2022, la ville projette d'éditer un guide sur la sécurité et le bien vivre à destination de ses habitants. A l'instar des publications précitées, la ville souhaite pouvoir le financer avec la vente d'encarts publicitaires. Le service communication de la ville se chargera de trouver les annonceurs intéressés pour figurer dans ce guide.

A ce titre, il est proposé de mettre en place 2 tarifs de vente d'encarts :

- la demi-page à 550 €,
- la page à 1 000 €.

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 11 mai 2022.

*Intervention de Madame LOMBARD (Groupe Pour Ludres, Résolument) :*

*Pourrions-nous avoir communication de la maquette de ce guide avant son impression ?*

Réponse de Mme MERCIER :

Un chemin de fer est en train d'être élaboré par les services et l'adjointe à la communication. Il vous sera ensuite présenté.

Réponse de Monsieur le Maire :

Ce chemin de fer vous sera présenté avant la sortie définitive.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en place d'un guide pour la sécurité et le bien vivre ensemble à destination des habitants et acteurs de la commune ;
- de fixer les tarifs des annonces publicitaires de ce guide comme suit :
  - la demi-page à 550 €,
  - la page à 1 000 €.

Les crédits et recettes sont prévus au budget primitif 2022.